



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 7 novembre 2017,

À l'attention
M. le président du tribunal administratif de Pau
CS 50543
50, cours Lyautey
64010 PAU cedex

Objet : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur Enquête Publique préalable au déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle T N°111 à Mimizan.

Comme vous le savez, la Fédération SEPANSO Landes est une association agréée de protection de l'environnement. À ce titre elle participe aux enquêtes publiques. Récemment l'association est intervenue pour l'enquête référencée dans l'objet.

L'enquête se terminant le 8 septembre, nous avons contacté la mairie de Mimizan début octobre. Le cabinet du Maire nous a confirmé que Monsieur Marmande, Commissaire Enquêteur, avait bien remis son rapport et ses conclusions. La secrétaire nous précise que ce rapport sera rendu public une fois que Monsieur le Maire en aura pris connaissance et nous demande de faire une demande officielle pour en avoir une copie. La fédération SEPANSO Landes a transmis un mail dans ce sens en suivant.

Le 10 octobre, un de nos adhérents s'est présenté à la Mairie afin de consulter les documents en litige, toujours pas disponible, peut-être la semaine prochaine. La Fédération SEPANSO Landes a transmis un courrier à Monsieur Marmande pour lui demander si une copie de ce rapport était disponible dans un autre organisme. Ce courrier est resté sans réponse.

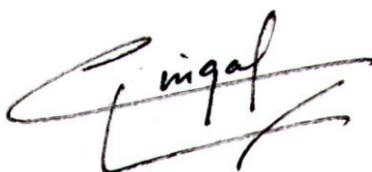
Le 6 novembre, nouvel appel à la Mairie de Mimizan, même constat, le rapport et les conclusions ne sont toujours pas disponibles. La Fédération SEPANSO Landes a transmis un mail au Commissaire Enquêteur pour lui demander s'il avait bien remis ces documents à la Mairie de Mimizan. Monsieur Marmande nous a répondu qu'il avait remis son rapport et ses conclusions dans les délais en mairie de Mimizan avec copie au Tribunal Administratif.

Nous en déduisons que ces documents devraient être à disposition du public, comme le prescrit l'article 7 de l'arrêté portant ouverture de l'enquête, depuis le 9 octobre 2017.

Ce refus de communication de pièces publique est récurrent de la part de la mairie de Mimizan envers notre Fédération.

Nous comptons sur votre probité, Monsieur le Président, afin que ce rapport et ses conclusions nous soient transmis par vos services ou, après votre intervention, par la Mairie de Mimizan. Il conviendrait que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aussi la solution la plus simple serait que la commune mette ce rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en ligne sur son site internet.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.

Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO Landes

Vice-Président Fédération SEPANSO Aquitaine

+33 5 58 73 14 53

georges.cingal@wanadoo.fr

www.sepanso40.fr